

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 06/12/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation :
6 décembre 2022

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jocelyne CAREL, Pierre-Jean COURBEY, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Philippe COLIN, Dominique FOINANT, Bernard MULLER, Fabrice BOYER, Jacques LAVOIL, René WAGNER, Philippe DANIEL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Olivier MARTET

Mandat de procuration : Jean-Paul FRANCOIS par Jocelyne CAREL, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX par Murielle GRIFFOUL, Bruno MINUTIELLO par Jacques LAMBLIN, Catherine PAILLARD par Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Gérard RITZ par Pierre-Jean COURBEY, Matthieu SIGIEL par Philippe ARNOULD, Jonathan KURKIENCY par Linda KWIECIEN, Christophe SONREL par Olivier MARTET

Absents : Thierry MERCIER, Rose-Marie FALQUE, Christian GEX

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée Claude RICHARD était présent.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique FOINANT

Membres présents..... 18
Absents ayant donné mandat de procuration..... 8
Absents..... 3
Votants..... 26

Délibération 2022 065 : Finances :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	26	26	0	0	0

Finances : Décisions modificatives n°3 du budget transport

Des ajustements au budget Transport sont nécessaires suite au travail de rapprochement sur les immobilisations qui a été fait avec le Trésor Public et l'encaissement de subventions.

Il convient d'affecter 6 983.13 euros au chapitre 040 sur les articles 13911, 13912 et 13913 (en investissement) et au chapitre 042 sur l'article 777 (en

fonctionnement). Les crédits nécessaires seront pris sur le chapitre 20 article 2031 en investissement.

Au budget primitif, il avait été prévu 49 992.85 € pour le transfert des subventions au compte de résultat et suite au rapprochement avec le trésor public et l'encaissement de subventions, le nouveau montant est de 56 975.01€.

Aussi il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13911 (040) : Etat et établissements nationaux	1 780,37		
13912 (040) : Régions	4 379,56		
13913 (040) : Départements	823,20		
2031 (20) : Frais d'études	-6 983,13		
	0,00		

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.t	6 983,13
			6 983,13

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	6 983,13
-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°3 du budget transport 2022 selon les écritures comptables décrites

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 20 décembre 2022
Philippe DANIEL,
président.